Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2025.08.07 15:24:50 +02'00'

Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 059-215901398-20250806-ARRETE_060825-AU

CAUDRY

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE SÛRETÉ DES PERSONNES ET DE PROTECTION DE L'ORDRE PUBLIC

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère de plein droit au Maire le pouvoir de police municipale,

Vu les articles L2212-2, 6° du CGCT et L3213-2 du Code de la Santé Publique qui permettent au Maire de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés,

Vu l'article L2122-18 du CGCT autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 24 Mai 2020, portant fixation du nombre des Adjoints au Maire,

Vu les délégations de fonctions accordées à 3 conseillers municipaux par arrêtés en date du 25 mai 2020 et du 19 octobre 2023,

Vu la circulaire du 24 Mars 2014 portant obligation pour Monsieur le Maire de préciser l'ordre de priorité des intéressés s'il donne une délégation de fonction pour une même matière à plusieurs élus,

Considérant que, conformément aux dispositions précitées, les adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués sont susceptibles de prendre des mesures provisoires d'admission en soins psychiatriques sans consentement,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er :
En application des articles L2122-18, L2212-1 et L2212-2, 6° du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L3213-2 du Code de la Santé Publique, délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour prendre des arrêtés portant admission en soins psychiatriques sans consentement, aux adjoints et conseillers municipaux délégués, selon l'ordre de priorité suivant :

1. Mme Anne-Sophie MERY-DUEZ
2. M. Bernard POULAIN
3. Mme Agnès BERANGER
4. M. Didier BONIFACE
5. Mme Sandrine TRIOUX-COURBET
6. M. Alain RIQUET
7. Mme Martine THUILLEZ
8. M. Claude DOYER
9. Mme Liliane RICHOMME
10. M. Marc DEVIENNE
11. Mme Audrey MATON
12. M. Antoine HISBERGUE

ARTICLE 2 :
La signature, par les adjoints et conseillers municipaux délégués, des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire ».

Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 059-215901398-20250806-ARRETE_060825-AU

ARTICLE 3 :
Le présent arrêté abroge toutes les dispositions antérieures relatives au même objet.

ARTICLE 4 :
Cette délégation sera exercée concurremment avec nous.

ARTICLE 5 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai
- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais – ARS – Direction Santé Publique et Environnementale – Cellule « Soins soumis à décision administrative »
- Monsieur le Procureur de la République
- Madame le Receveur Municipal

ARTICLE 6 :
Madame la Directrice Générale des Services, ainsi que les agents placés sous son autorité, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAUDRY, le 6 août 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
07 AOUT 2025

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou affichage.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**ARRETE_060825**
Objet :	**Arrêté du Maire portant délégation de signature en matière de sûreté des personnes et de protection de l'ordre public**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-215901398-20250806-ARRETE_060825-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20250806-ARRETE_060825-AU-1-1_0.xml	text/xml	945 o
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : Arr__t___s__ret___personnes.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20250806-ARRETE_060825-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	698 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 août 2025 à 14h46min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 août 2025 à 14h46min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 août 2025 à 14h46min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 août 2025 à 14h47min47s	Reçu par le MI le 2025-08-07